

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le mercredi, le vingt-trois (23) juin 2021 à 20h00 par voie de visioconférence ZOOM et enregistrement audio.

Étaient présents :

Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Jasmin Couturier  
Sylvain Claveau  
Yann-Érick Pelletier par téléphone

Madame la conseillère suivante :

Absente : Josée Martin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence par ZOOM : Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. DMA.

**Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.**

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. 2021-149 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers, l'acceptation de l'ordre du jour.

**3. 2021-150 PROJET DE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DU LAC DU GROS RUISSEAU ET DE SON BASSIN VERSANT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état général du lac du Gros-Ruisseau constitue un enjeu ayant des retombées environnementales et socio-économiques sur le territoire des municipalités de Mont-Joli et Saint-Joseph-de-Lepage ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette problématique transcende les limites administratives des municipalités de Mont-Joli et Saint-Joseph-de-Lepage;

**CONSIDÉRANT QU'il** est nécessaire aux fins administratives de déterminer une organisation unique pour fin de dépôt d'une demande d'autorisation auprès du MELCC ;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la municipalité de Mont-Joli à compléter et signer en son nom une demande d'autorisation dont la vocation sera de mettre en œuvre une stratégie de gestion intégrée du myriophylle sur le lac du gros ruisseau.

Dans le cadre de cette démarche, la municipalité de Saint-Joseph-De-Lepage restera activement impliquée dans la mise en œuvre d'une stratégie de préservation du lac du gros ruisseau et participera aux éventuelles rencontres qui interviendront auprès du MELCC durant la demande d'autorisation.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. 2021-151 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, la fermeture de l'assemblée à 20h06.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dir.-gén.  
sec.-trés. DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 23 juin 2021, tenue en visioconférence par ZOOM à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire